

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 novembre 2021

Élections professionnelles dans les chambres de commerce et d'industrie d'Île-de-France

Près de 800 000 entrepreneurs et chefs d'entreprises franciliens sont appelés aux urnes jusqu'au 9 novembre 2021 pour élire les membres des chambres de commerce et d'industrie (CCI). Les élus sont notamment chargés de décider et d'appliquer les grandes orientations économiques de la région.

Les membres des 6 CCI départementales (Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise) et des 2 CCI territoriales franciliennes (Seine-et-Marne et Essonne) seront désignés.

La préfecture de région est chargée de l'organisation du scrutin de l'ensemble des CCI départementales. Les élections relatives aux CCI territoriales sont organisées par la préfecture de Seine-et-Marne et la préfecture de l'Essonne.

Le vote se déroulera exclusivement par voie électronique via la plateforme Evote.

Le dépouillement aura lieu le 10 novembre prochain.

Un communiqué de presse sera diffusé pour annoncer les résultats définitifs.

Contact presse Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

